

nies font recette, qu'on décore des chefs d'orchestre rien que pour avoir fait exécuter sa musique ! Comme il doit être étonné et heureux ! Heureux, oui ! Etonné ? Je ne sais ; il s'y attendait.

E. LEGOUVÉ



EN ITALIE

(Suite¹)

Notre enquête.

Lettres de MM. Samuel Rousseau, Camille Erlanger, Henri Rabaud, H. Mouquet, Max d'Olonne.

Lettre de M. Samuel Rousseau

Si, à l'époque de la fondation du prix de Rome, l'Italie était réputée le pays musical par excellence, il faut bien en rabattre à l'heure actuelle. Certes, l'école italienne compte encore des compositeurs doués et verveux, mais qu'on ne saurait comparer aux musiciens français et allemands qui, par la profondeur de la pensée et la pureté de la forme, ont si glorieusement élargi le domaine de la symphonie et du drame lyrique modernes.

Tenant compte de cette évolution, l'Institut n'impose plus à ses pensionnaires musiciens que deux années de présence en Italie, la troisième devant être consacrée à des voyages en Allemagne.

Deux années d'Italie, c'est encore trop au dire de certains. A mon avis, c'est juste le temps de se recueillir avant que d'entrer dans la bataille artistique. C'est, en quelque sorte, pour le frais émoulu de l'Ecole, le recul nécessaire à la juste vision du mouvement musical et de l'effort qu'il y devra apporter.

Et puis, si l'art est fait d'impressions et la vie de relations, où, mieux qu'à la Villa Médicis, trouver les unes et les autres ? Rome et ses merveilleux souvenirs ; et les bons camarades qui seront plus tard de fidèles amis ?

Samuel ROUSSEAU.

Lettre de M. Gabriel Pierné

Mon Cher Directeur.

Il m'est assez malaisé de vous dire quelle influence peut avoir le séjour à la Villa Médicis sur le talent du musicien, car tout dépend évidemment de la nature, de l'éducation, de la sensibilité artistique de celui-ci.

Je ne pense pas qu'un séjour de trois ans en Italie et d'un an en Allemagne puisse entraver la carrière d'un compositeur ou annihiler sa personnalité. Le contact avec d'autres artistes est précieux et beaucoup ont bénéficié de cette fréquentation constante ; peut-être y aurait-il un avantage à laisser plus de liberté en ce qui concerne le caractère des envois ; néanmoins, *Merlin l'Enchanteur*, la *Vie d'un Poète*, les *Impressions d'Italie*, la *Damoiselle chec*, *Job*, pour ne citer que ceux-là, sont des envois conformes au programme et je ne sache pas qu'il y ait lieu de s'en plaindre.

Bien tout à vous.

Gabriel PIERNÉ.

(1) Voir le *Monde Musical* du 15 et du 30 mai.

Lettre de M. Camille Erlanger

Paris, le 2 Mai 1903.

Monsieur,

C'est avec joie que je répondrais en détail à votre enquête sur la Villa Médicis, si je n'étais accablé de travail en ce moment. Afin de ne pas trop vous faire attendre, je ne vous enverrai donc que quelques notes et mon opinion succincte :

Je suis d'avis que le Prix de Rome rend et peut rendre encore des services considérables. Quel secours précieux pour un jeune artiste, généralement peu fortuné, de se sentir assuré de la vie matérielle pendant huit années (je dis huit années, car à son retour de Rome l'expatrié reçoit encore pendant quatre ans une subvention annuelle de 3.000 francs provenant des legs Decamps et Pinette), et cela dans le pays le plus enchanteur, sous le plus beau ciel, au milieu des chefs-d'œuvre les plus rares ! — Je reconnaissais cependant que des réformes seraient utiles, voir nécessaires : les bourses de voyage ne sauraient remplacer le Prix de Rome, vu qu'à la Villa le pensionnaire reçoit, en outre de sa pension, l'habitation gratuite et la nourriture pour un prix infime, et qu'il serait bien difficile à un jeune homme de voyager toute une année avec une bourse de moins de 4.000 francs. Mais la question des voyages pendant son séjour à Rome pourrait être mieux réglée. Au lieu d'être confiné en Italie, il faudrait que le jeune artiste soit tenu de voyager dans différents pays (Allemagne, Autriche, pour les musiciens ; Espagne, Pays-Bas, Allemagne, pour les peintres) pendant 4 ou 5 mois de l'année. Il passerait le reste de son temps à Rome, où il préparerait, dans le calme et le recueillement, sous les tièdes ombres de la Villa, ses travaux annuels dits « envois de Rome ». Cette question des envois pourrait, elle aussi, être modifiée avantageusement. Les envois par eux-mêmes sont d'une utilité incontestable, puisqu'ils forcent le pensionnaire à travailler, alors qu'il pourrait, peut-être, trop exclusivement s'abandonner au *dolce fariente* ! Mais il faudrait laisser libre carrière à l'inspiration et au goût de chaque artiste, qu'il fut maître d'envoyer telle œuvre qu'il lui plairait, conçue de telle manière conforme à son tempérament.

Personnellement, je garde de mon séjour à la Villa un souvenir merveilleux.

Parmi mes contemporains, je citerai le sculpteur Puech, les peintres Axilette et Laurent, les architectes Tournaire et Chedanne, les graveurs Vernon et Patricot, les musiciens Savard et Charpentier, qui tous furent d'excellents et joyeux camarades.

Il me souvient de bien des anecdotes pittoresques... Je ne vous en rapporterai qu'une, la voici : Il est d'usage que le soir même de l'arrivée de l'ultime promotion, le nouveau musicien, quoique généralement fourbu par un mois de voyage, exécute au piano — après le dîner de réception, toujours fort copieux et très arrosé de « Chianti » et d'« Asti Spumante » — devant ses copains assemblés, la cantate qui lui valut le Grand Prix. J'allais me conformer à l'usage et prenais déjà place devant l'Erard, quand un des pensionnaires, un peintre (Lebayle), fortement éméché, déclara sentencieusement que depuis Bayreuth l'on ne saurait plus goûter de musique que dans les ténèbres... Joignant le geste à la parole, le voilà qui éteint brusquement toutes les lumières du salon... Nuit complète dans laquelle je fus obligé d'exécuter ma cantate (*Velléda*). Fort heureusement

ma mémoire ni mes doigts ne me firent défaut. Mon peu banal auditoire m'en témoigna sa reconnaissance par de bruyants et excessifs bravos !

Dans l'espoir que ces notes hâtives ne vous paraîtront pas trop dénuées d'intérêt et qu'elles pourront vous être de quelque utilité, je vous envoie, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Camille ERLANGER.

Lettre de M. Henri Rabaud

Mercredi, 29 avril.

Cher Monsieur,

Je crois que le séjour de la Villa Médicis est incapable de donner la plus petite parcelle de talent à celui qui n'en a pas, et incapable d'en ôter si peu que ce soit à celui qui en a ; — incapable également de rendre travailleur un paresseux, — et de rendre paresseux un travailleur. Je ne crois pas, en un mot, à cette sorte d'influence magique que, selon bien des gens, l'air de Rome et les murs de la Villa exerçaient, en bien ou en mal, sur le tempérament des artistes.

Néanmoins, je crois que le séjour à Rome peut être très profitable au compositeur, et cela pour une raison qui domine, à mon sens, toutes les autres.

— C'est qu'en allant vivre deux ans en Italie, au sortir de l'Ecole, le jeune musicien échappe à l'influence de Paris, au moment de sa carrière où cela lui est le plus nécessaire.

Qu'est-ce que j'entends par « l'influence de Paris » ? — Et pourquoi est-il bon d'y échapper ? — Et pourquoi est-ce surtout nécessaire à cette époque de la vie d'un artiste ? — Voilà ce qu'il n'est guère possible d'expliquer en deux mots !

Par « influence de Paris » j'entends d'abord l'influence de l'Ecole, qui est réelle le plus souvent, qui est néfaste toujours (ceci n'a rien à voir, naturellement, avec l'enseignement de tel ou tel professeur ! Et j'ai eu, pour ma part, vous le savez, le plus admirable des maîtres !) — et influence qui est durable, si le jeune compositeur, vivant de la même vie, voyant toujours les mêmes personnes, camarades ou autres, et entendant toujours les mêmes choses, conserve les mêmes habitudes et a les mêmes préoccupations.

Enfin — et surtout — ce qui est excellent, c'est de permettre au débutant de sortir pendant deux ans du mouvement artistique et musical de Paris, de le délivrer des Parisiens, et de le mettre quelque temps à l'abri de ce qu'on appelle la « vie musicale » de Paris, constituée moins par la musique qu'on y exécute, que par les bavardages, les polémiques et les jugements de tous ces fins connaisseurs et amateurs d'art, — qui fait naître fatallement chez les jeunes artistes un sentiment mauvais, funeste, parfois décourageant, et presque toujours injuste : le mépris du public.

Et voilà pourquoi il serait tout à fait inutile de les envoyer habiter Vienne, par exemple, qui à ce point de vue est un Paris cent fois pire que Paris.

En permettant au compositeur de vivre pendant deux ans en Italie, dans ce pays si varié, si riche et, pour le bien qualifier d'un mot, si *beau*, — dans ce pays qui n'est pas encore (ou qui n'est plus) empoisonné par la critique d'art et les amateurs de bonne musique, — en le laissant libre de voyager où il lui plaît de Venise à Taormine et de Berlin à Athènes (car le

musicien a le droit d'aller en Grèce, et le devoir d'aller en Allemagne et en Autriche), — en lui donnant comme domicile un endroit habituel où il se trouve dans l'intimité d'autres jeunes artistes comme lui, — intimité qui peut être féconde pour le développement artistique de chacun d'eux, — en lui disant: « Va habiter à trois cents lieues du Conservatoire, des théâtres, des salles de concert et des salons parisiens, oublie tout ce que tu y as entendu dire, va où tu voudras, compose les œuvres que tu voudras, avec le seul souci de les faire le plus belles possible», — et lui donnant les moyens de faire tout cela, l'Etat rend, je crois, au jeune compositeur, le meilleur service qu'il puisse lui rendre.

Ce n'est pas que tout soit parfait à la Villa ! et je ne dirais pas que le séjour des peintres, sculpteurs et architectes offre tous les avantages de celui des musiciens. Que de choses il y aurait à dire là-dessus !

Pour les musiciens même, — comme pour les autres, du reste, — la suppression de l'envoi fixe et obligatoire par an est une réforme qui s'impose avec la force de l'évidence, pour tous ceux qui ont été à Rome. L'obligation des envois n'a jamais fait travailler les paresseux, et elle a presque toujours empêché les autres de faire ce qu'ils voulaient, et par conséquent de faire autant qu'ils auraient voulu. — La suppression des envois, en entraînant nécessairement la suppression du Rapport de l'Institut, rendrait du même coup un réel service au prestige de l'Académie des Beaux-Arts.

Je m'arrête, cher Monsieur, cette lettre est déjà bien longue ! Pourquoi empêche-t-on les pensionnaires de venir à Paris ? C'est un enfantillage, qui les met dans l'obligation de désobéir au directeur et au règlement, chaque fois qu'ils ont quelque chose d'important à faire à Paris — (quand ce ne serait que d'aller embrasser leur famille une fois par an !)

Pourquoi ne veut-on pas que les pensionnaires (âgés presque tous de 27 à 34 ans) soient mariés ? Ceci n'est plus un enfantillage, c'est une simple monstruosité.

Il y aurait sans doute bien des choses à dire encore ! mais il faut terminer !

Croyez, cher Monsieur, etc....

Henri RABAU.

Lettre de M. H. Mouquet

Paris, le 27 avril 1903.

Cher Monsieur Mangeot,

La question que vous me faites à propos de l'utilité du séjour à Rome, pour le musicien, comme pensionnaire de l'Institut, a déjà été traitée avec beaucoup d'autorité par Gounod dans ses *Mémoires d'un artiste*, à l'article qu'il consacre à l'Académie de France à Rome : c'est la meilleure réponse que je puisse vous faire à ce sujet.

Je ne crois pas que le séjour à la Villa Médicis, si propice au recueillement et à l'étude, soit un obstacle à la production, au contraire, je le crois très favorable.

Au sujet de la pension accordée par l'Etat, je regrette seulement qu'il n'y ait pas d'indemnité spéciale pour les frais de voyage d'une année en Allemagne et Autriche-Hongrie, imposée au pensionnaire musicien, comme en reçoit le pensionnaire architecte pour son voyage en Grèce.

Croyez, cher Monsieur, à mes sentiments les plus distingués.

H. MOUQUET.

LE MONDE MUSICAL

Lettre de M. Max d'Ollone

Cher Monsieur,

J'ai été extrêmement heureux à la Villa Médicis ; mais cela tenait surtout, je dois en convenir, à un concours de circonstances assez exceptionnel.

Le souvenir délicieux que j'en garde ne m'empêche donc pas de comprendre fort bien la plupart des objections faites contre le Prix de Rome (principalement au sujet des études préparatoires, du concours, des règlements touchant les envois), et, à mon très humble avis, il ne peut manquer de se produire, dans un avenir plus ou moins lointain, de très grandes modifications dans une institution que beaucoup considèrent comme une chose sacrée, une Eglise dont il est criminel de critiquer la moindre loi....

Disparaîtra-t-elle un jour, et cela sera-t-il préjudiciable à l'art ? Qui peut le dire ? En tout cas, actuellement, il me semble que ce sont les musiciens qui, de tous les pensionnaires, peuvent le plus profiter de leur séjour là-bas. Ils n'entendent plus de musique, ce qui est excellent après en avoir trop entendu à Paris ; ils vivent loin des potins, des coteries, des journalistes, des snobs. Ils sont bien plus favorisés que leurs camarades, puisqu'ils touchent la même pension sans avoir comme eux de grands frais pour les modèles, le chauffage des ateliers, divers matériaux, etc. Ils peuvent voyager tout en travaillant, tandis que leur travail enchaîne dans leurs ateliers peintres, sculpteurs et architectes.

Puis, la plupart des musiciens quittent le Conservatoire fort ignorants des autres arts, et là-bas, c'est une révélation qui peut joliment élargir leur horizon, les faire vibrer en leur faisant oublier les petits procédés, les dessous de la musique. Et pour cela, combien sont utiles la vie en commun, les voyages avec d'autres jeunes artistes ! Voilà ce qu'on perdrait forcément avec de simples bourses de voyage : Un complément d'instruction artistique par la camaraderie. — Enfin, plus heureux que les autres qui doivent passer quatre ans en Italie (une visite à Velasquez est parfois tolérée, mais non à Rubens, à Rembrandt... ? !), les musiciens doivent voyager en Allemagne, en Autriche pendant leur troisième année de pension, — et peuvent passer la quatrième à leur gré, en Italie ou à Paris (ou n'importe où).

Je termine en vous disant que, bien que je me sois de tout cœur associé à une pétition adressée à l'Institut par les pensionnaires pour demander des réformes qui me semblaient nécessaires dans l'intérêt de tous, ce n'est pas aux musiciens à « bêcher » l'état de choses actuel.

Veuillez, cher Monsieur Mangeot, agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Max d'OLLONE.

**

Cette enquête montre suffisamment, et sans qu'il soit utile de la prolonger davantage, que tous les musiciens qui ont passé par la Villa Médicis en sont reconnaissants et en ont tiré un heureux profit par le complément d'éducation artistique qu'ils ont trouvé dans la fréquentation des peintres, sculpteurs et architectes et par les impressions qu'ils ont gardées de la terre italienne.

Cl. Debussy, dont nous avons appris à connaître le jugement assez inhabituel sur toutes choses, est le seul « ancien » à bouder la Villa. Dans un article publié récemment par un de nos confrères, il conclut à « l'inutilité du Prix de Rome, au moins pour accomplir les destinées

d'art par lesquelles se vérifie la beauté d'une époque ».

Il faut dire que l'estomac assez délicat de Debussy s'accordait mal du traitement du réfectoire des pensionnaires et on peut se demander si son goût pour la nature n'a pas été combattu en Italie par celui d'une crème tournée arrosée de pétrole, dont il se souvient encore après vingt ans.

Il résulte encore très nettement des lettres qui précèdent, que les règlements actuels sur les « envois » demandent à être modifiés.

L'exemple de Saint-Saëns qui peut aborder avec un égal bonheur tous les genres de compositions est assez exceptionnel et, en musique comme en peinture, chaque artiste a sa spécialité. Il serait absolument ridicule d'imposer de nos jours à Massenet ou à Reyer d'écrire une Symphonie ou un Quatuor à cordes, pas plus qu'il ne faudrait exiger de M. Pessard un opéra en 5 actes.

C'est cependant cette anomalie, cette déformation du tempérament et des aptitudes particulières de chacun qu'impose l'églement actuel, ainsi qu'on pourra s'en convaincre par la lecture des articles suivants :

Art. 33. — Le pensionnaire musicien devra :

Dans la 1^e année de sa pension.

1^e Composer une œuvre importante de musique de chambre à son choix, — de préférence un quatuor pour instruments à cordes.

2^e Composer six pièces de courte durée pour chant, avec accompagnement d'orchestre et réduction séparée pour chant et piano.

Dans la 2^e année.

1^e Composer soit une symphonie en quatre parties, soit une œuvre symphonique en un ou plusieurs morceaux représentant la même somme de travail, avec réduction de piano à deux ou à quatre mains en partition.

2^e Composer soit une scène dramatique à un, deux ou trois personnages sur des paroles françaises ou italiennes avec orchestre, soit un motet également avec orchestre et réduction séparée pour chant et piano.

3^e Chercher dans les bibliothèques parmi les œuvres peu connues du XV^e, XVI^e ou XVII^e siècle, vocales ou instrumentales, une œuvre intéressante, la copier ou la mettre en partition, en la traduisant, s'il y a lieu, en notation moderne.

La copie du pensionnaire sera déposée à la bibliothèque du Conservatoire.

Dans la 3^e année.

1^e Composer un *Oratorio* sur des paroles françaises, italiennes ou latines ; ou bien à son choix : soit une messe solennelle, soit une messe de *Requiem*, soit un *Te Deum*, soit un grand *Psalm* ; ou encore une œuvre vocale et symphonique avec soli, chœurs et orchestre, en deux parties au moins, sur un poème nouveau ou ancien ; ou enfin un opéra, soit tragique, soit comique, en deux actes au moins, sur un livret nouveau ou ancien, pourvu que ce poème ou livret ait été approuvé, soit par le Directeur de l'Académie de France à Rome, soit par la section de composition musicale de l'Académie des Beaux-Arts.

Une réduction séparée pour chant et piano devra accompagner l'œuvre envoyée.

2^e Composer le morceau symphonique destiné à être exécuté au commencement de la séance publique annuelle de l'Académie, après avoir été préalablement soumis au Jugement de la section de composition musicale.

Une réduction de ce morceau devra être faite pour le piano à deux ou à quatre mains.

Dans la 4^e année.

1^e Même programme que pour la première partie des obligations qui incombe aux pensionnaires de 3^e année, en observant toutefois que le travail devra porter sur un sujet d'un genre différent.

2^e Chercher dans les bibliothèques françaises, parmi les œuvres de l'école française du XV^e, XVI^e

LE SAMUD

Chez tous les marchands de pianos et de musique de Paris et des Départements et chez M. L. PINET, seul concessionnaire, 66, Cours de Vincennes. Paris.

CLAVIER MUET DURCISSEUR BREVETÉ S. G. D. G.